

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 27 mars 2025

Membres du Conseil Municipal : 23

Présents : 18

Votants : 22

Absents : 5

Procurations : 4

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme TROCELLIER-BERGER Agnès, M. DI NATALE Paolo, M ARNAUD Hervé, Mme FERRERES France, M. CAPELLI Fabrice, Mme LEOTARD Hélène, M. BELLOC Didier, Mme BAECKEROOT Marie-Hélène

Procurations :

Mme SIRVEN Françoise donne procuration à M. Loïc LE BLEVEC
Mme JACQUEMIN Monique donne procuration à M. Fabrice CAPELLI
M. FOURNEAU Julien donne procuration à M. Jean-Philippe DACHEUX
M. JULIEN Eric donne procuration à Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion

Absent : Mme Sandrine ARNAUD

Objet : FINANCES – BP 2025 – Budget supplémentaire n°1

M. Lavie, adjoint aux finances, rapporte que dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2025, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat 2024, au travers d'un budget supplémentaire.

La commission Finances du 10 mars 2025 a émis un avis favorable.

L'article L2313-1 du CGCT prévoit une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles de la commune.

Il s'agit, à partir de l'excédent de fonctionnement et du déficit d'investissement 2024 constaté à la clôture du Compte Financier Unique du budget principal d'affecter le résultat comme vu précédemment et ajuster des crédits.

Il est proposé :

BS 2025

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		D	R	D	R
001 (résultat inv)	il s'agit du solde entre les recettes et les dépenses d'inv de l'exercice auquel on ajoute le besoin de financement ou l'excédent de la section de l'exercice précédent.			781 556,49	
002 (résultat fonct)	il s'agit du résultat de l'exercice (solde entre les recettes et les dépenses de fonc de l'exercice) auquel on ajoute celui de l'exercice précédent (déficit ou excédent reporté au 002) pour obtenir le résultat global ou cumulé.		909 863,32		
023	virement à la section d'investissement	578 049,39			
021	virement de la section de fonctionnement				578 049,39
1068 (affectation du résu	Règle : il sert en priorité à couvrir les besoin de financement de la sect d'inv . Le reliquat peut être affecté librement : soit il est reporté en recettes de fonctionnement (au 002) soit il est affecté en inv pour financer de nouvelles dépense (à l'article 1068)				999 530,61
DEPENSES INVEST					
	2131			21 222,10	
	2184 Mobilier Cardonnet			-300 000,00	
	231 RAR			10 000,00	
	231			217 974,12	
				300 000,00	
RECETTES INVEST					
1328	Subvention 3M Extension groupe scolaire				150 000,00
1641	Recours emprunt				-784 247,29
DEPENSES FONCT					
CHAP 012		1293,93			
CHAP 022	Dépenses imprévues (réserve)	impossible M57			
CHAP 11 - 6062	60611 Eau et assainissement	120 000,00			
	60621 combustibles	120 000,00			
	6288 Prestation de service (diminution dépenses RPE)	-900,00			
657362	Subvention de fonctionnement au CCAS total 10 000	4 000,00			
681	Dotation aux amortissements 2024 suite oubli ecriture	87 420,00			
40	Amortissements				87 420,00
TOTAUX		909 863,32	909 863,32	1 030 752,71	1 030 752,71

Synthèse du budget total (BP + BS) 2025 :

	Section de Fonctionnement		Section d'investissement	
	BP	BP +BS	BP	BP + BS
Dépenses	2 787 052 €	3 696 915,32 €	1 981 512,79 €	3 012 265,50 €
Recettes	2 787 052 €	3 696 915,35 €	1 981 512,79 €	3 012 265,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le Budget supplémentaire n°1 au BP 2025
- Les membres du Conseil signent le budget supplémentaire n°1 au PB 2025 (annexé à la présente délibération).

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault
 le
 Et publication ou notification le



La Maire,
 Jackie GALABRUN-BOULBES